

L'ECONOMIE INFORMELLE AU MAROC : QUELLES MESURES POUR UNE INTEGRATION DANS L'ECONOMIE ORGANISEE ?

INFORMAL ECONOMICS IN MOROCCO: WHAT MEASURES FOR INTEGRATION IN THE ORGANIZED ECONOMY?

AÏT LEMQEDDEM Hamid

Enseignant – Chercheur à l'ENCG, Kenitra

Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations

Université Ibn Tofail

TOMAS Mounya

Docteur en sciences de Gestion

Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations

Université Ibn Tofail

Date de soumission : 11/01/2019

Date d'acceptation : 23/02/2019

Pour citer cet article :

AÏT LEMQEDDEM H. & TOMAS M. (2019) « L'ECONOMIE INFORMELLE AU MAROC : QUELLES MESURES POUR UNE INTEGRATION DANS L'ECONOMIE ORGANISEE ? » Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2 : numéro 2 » p : 219- 238

Résumé :

L'économie informelle est une réalité massive à l'échelle mondiale. L'objet de cette étude consiste à analyser l'économie informelle au Maroc et de déterminer les bonnes mesures à prendre pour la régulation de celle-ci. Pour cela, nous avons réalisé une étude documentaire avec une approche exploratoire. Les résultats de notre étude montrent que plusieurs mesures et outils clés peuvent être pris en considération par les décideurs publics et plus particulièrement la bonne gouvernance des politiques économiques que nous estimons indispensable à la mise en place des réformes à l'égard de l'économie informelle en vue de participer au développement économique du Maroc.

Mots clés : Economie informelle, Incitation, Mesures, Gouvernance, Politique économique.

Abstract:

The informal economy is a massive reality on a global scale. The purpose of this study is to analyze the informal economy in Morocco and determine the right measures to take for the regulation of it. For this, we carried out a documentary study with an exploratory approach. The results of our study show that several key measures and tools can be taken into consideration by public decision-makers and more particularly the good governance of the economic policies that we consider indispensable for the implementation of the reforms with regard to the informal economy to participate in the economic development of Morocco.

Key words: Informal Economy, Incentive, Measures, Governance, Economic Policy

Introduction

De nos jours, l'économie informelle constitue un enjeu politique majeur et important pour plusieurs pays africains y compris le Maroc. Cette importance réside dans le fait que la régulation de ce phénomène est considérée comme un vecteur de développement et de croissance économique.

En effet, en dépit des efforts consentis par les décideurs publics en matière de politique économique, l'économie informelle au Maroc, selon le rapport du Haut-Commissariat au Plan publié en 2016, est estimée à 36.3 % des emplois hors secteur agricole en 2014 avec une contribution de 11,5% au PIB national.

Dans ce contexte, l'intérêt général de cette étude est de mettre l'accent sur les contours de l'économie informelle ainsi que sur l'ensemble des mesures à prendre pour relever les défis complexes de cette économie.

Pour cela, la méthodologie adoptée pour la réalisation de cette étude est basée sur une démarche exploratoire et ce afin de recueillir les informations nécessaires pour notre travail. La démarche méthodologique s'oriente alors vers une recherche documentaire tout en utilisant les différentes revues publiées et les principaux ouvrages, communications, et rapports de recherches sur le thème.

Cet article est donc l'occasion de faire le point sur les recherches relatives à l'économie informelle au Maroc dont l'objectif est de répondre à la problématique de l'étude qui est formulée comme suit : Quelles sont les mesures pertinentes à prendre pour réguler l'économie informelle au Maroc ?

En conséquence, pour répondre à notre problématique, nous allons adopter le plan suivant :

- 1- Dans la première section, nous présenterons l'origine, les approches, les définitions et les caractéristiques de l'économie informelle ;
- 2- La seconde section sera consacrée à présenter un Etat des lieux de l'économie informelle au Maroc ;
- 3- Dans la troisième section, nous exposons les différentes mesures pertinentes pour une meilleure intégration dans l'économie formelle.

1. L'économie informelle : Etat de la question

Le but de cette section est de présenter l'économie informelle de manière générale tout en mettant en évidence l'état des connaissances actuelles.

1.1. L'origine du concept

Le secteur informel a fait sa véritable apparition dans les années 70 dans les pays en voie de développement. Dès lors, ce secteur a pris de l'ampleur au point de devenir progressivement un secteur absorbant du chômage dans ces pays (Kossi, 2018).

Selon cet auteur, les raisons de son émergence proviennent de plusieurs facteurs notamment :

- La mutation de l'économie africaine traditionnelle en économie moderne ;
- L'explosion démographique entre les années 50 et 80 et la crise économique des années 80 ;
- Le changement brusque avec la colonisation et l'installation d'Etats souverains ce qui a désorganisé les réseaux commerciaux développés entre les différentes régions et royaumes ;
- l'organisation de ces États indépendants en Nations modernes s'est accompagnée de la réglementation et la régulation des activités économiques notamment l'imposition ou la taxation et l'interdiction de certaines activités lucratives ;
- La population urbaine des pays africains s'est accrue à un rythme plus important que celui de l'accroissement des emplois offerts dans le secteur formel ;
- La demande d'emplois est devenue supérieure à l'offre.

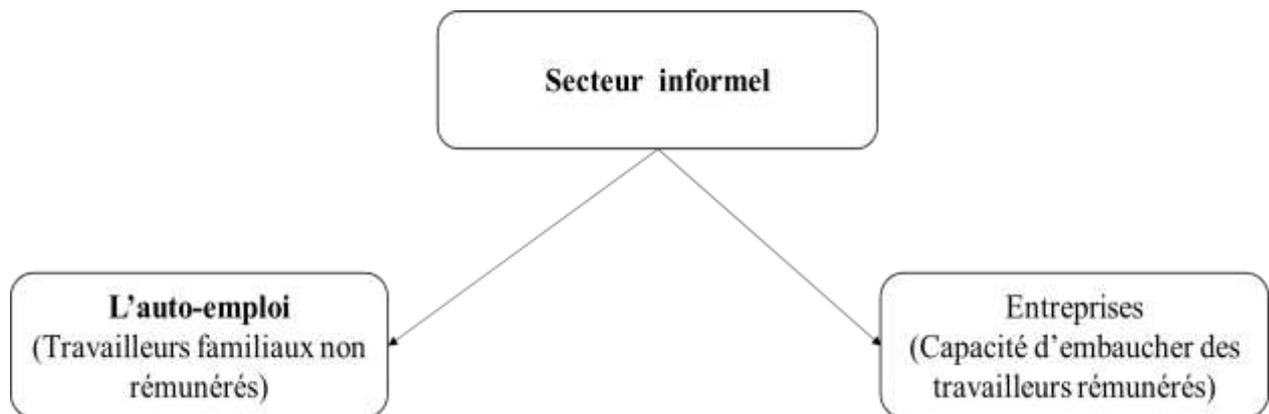
De ce fait, l'ensemble de ces facteurs favorisent l'essor du secteur informel en poussant les africains à développer des réseaux informels d'activité.

Pour autant, l'utilisation de ce concept dans la théorie économique du développement est attribuée à un appelé « Rapport Kenya » produit par le Bureau international du Travail (BIT) en 1973, dans lequel le terme a été employé pour la première fois (Lautier, 2004, p. 9). C'est un magma confus dans lequel on peut identifier divers rameaux : trafics, sous-traitance, économie populaire, économie néo clanique, etc. (Latouche 1998 cité par Lautier, 2003).

Synthétisant les résultats des réflexions antérieures, la Conférence (BIT, 1993) rappelle que le secteur informel se caractérise d'une façon générale «comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme» (Charmes, 2003).

Ainsi, le secteur informel est composé de deux points essentiels. Voir la figure 1 suivante.

Figure 1 : La composition du secteur informel



Source : Selon (Molina-Blandon, 2013) à partir de la Résolution CIST de 1993.

1.2. Les différentes approches de l'économie informelle

Dans ce cadre, trois approches dominantes sont utilisées en ce qui concerne les origines et les causes de l'informalité (Roubaud, 1994) ; (Bacchetta & al, 2009) cité par Cling & al ,2012):

1.2.1. Approche dualiste

Cette approche s'inscrit dans le prolongement des travaux de Lewis en 1954 et de Harris-Todaro 1970 qui est basée sur un modèle de marché du travail dual, où le secteur informel est considéré comme une composante résiduelle de ce marché n'entretenant pas de lien avec l'économie formelle. C'est une économie de subsistance qui n'existe que parce que l'économie formelle est incapable d'offrir des emplois en nombre suffisant.

1.2.2. Approche structuraliste

Selon cette approche d'inspiration marxiste, le secteur informel s'intègre dans le système capitaliste selon une relation de subordination ; en fournissant du travail et des produits à bon marché aux entreprises formelles, le secteur informel accroît la flexibilité et la compétitivité de l'économie.

1.2.3. Approche légaliste

Cette approche libérale considère que le secteur informel est constitué de micro entrepreneurs qui préfèrent opérer de manière informelle pour échapper aux régulations économiques. Elle tranche avec les deux approches précédentes, dans la mesure où le choix de l'informalité est volontaire et lié aux coûts excessifs de légalisation associés au statut formel et à l'enregistrement.

1.3. Définition de l'économie informelle

Le secteur informel est utilisé seulement en 1993. Mais depuis, les spécialistes considèrent que l'informalité concerne également d'autres aspects de la vie économique s'agissant maintenant d'économie informelle, laquelle comprend selon (Séruzier, 2009) :

- le secteur informel ;
- l'emploi informel¹ (dont une partie est engagée par les unités formelles) ;
- la production non marchande des ménages ;
- ...le tout selon un contexte local qu'il appartient à chaque pays de définir.

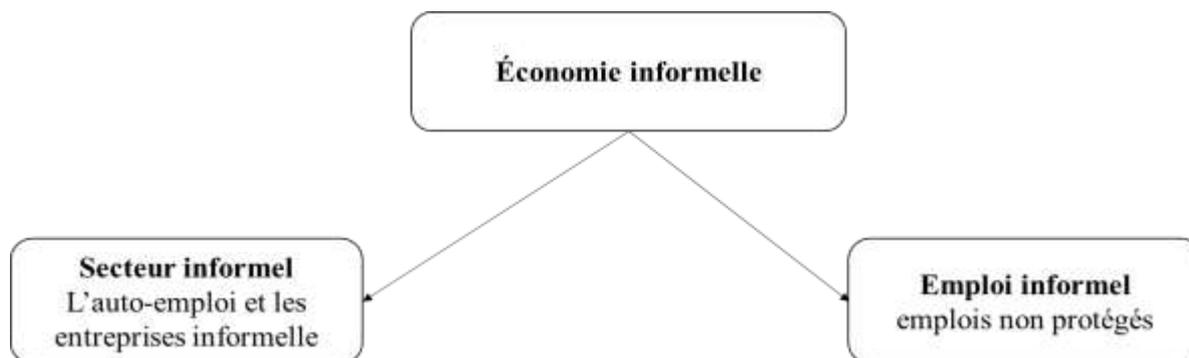
L'usage du terme « économie informelle », semble s'être imposé à celui du « secteur informel », est de plus en plus considéré comme recouvrant une catégorie indifférenciée de processus. Ayant des caractéristiques singulières qui les isolent et les excluent des logiques de l'économie formelle, ces caractéristiques incarnent les luttes quotidiennes, la pérennité d'une activité traditionnelle, le recours ultime pour la survie, l'adaptation à des activités clandestines, la dynamique concurrentielle et la substitution à une structure en crise (Ronaldo & al, 1994) cité par (Kabatakaka, 2013).

Selon le BIT (2002), l'expression « économie informelle » est de plus en plus utilisée pour désigner globalement le groupe de plus en plus large et varié de travailleurs et d'entreprises qui exercent des activités de manière informelle dans les zones tant rurales qu'urbaines.

Par conséquent, elle inclut dans l'analyse non seulement les établissements (secteur informel), mais également les relations de travail et les différents types de travailleurs du secteur (emploi informel). La figure 2 ci-après présente les composantes de cette économie.

Figure 2 : Composition de l'économie informelle d'après le BIT

¹ L'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes.



Source : Bureau international du Travail. 2002. «Le travail décent et l'économie informelle», Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90a session, 1 Éd. Pp.2 ; cité par (Blandon, 2013).

Il convient toutefois de noter que l'économie informelle se décline sous des formes diverses. Une entreprise peut être totalement informelle, lorsqu'elle ne déclare ni son activité ni son personnel, et qu'elle ne respecte aucune des dispositions législatives et réglementaires auxquelles elle est assujettie. Ainsi, une entreprise peut aussi être immatriculée, tout en pratiquant dans une certaine mesure la fraude fiscale et en ne déclarant qu'une partie de ses effectifs. Enfin, une entreprise peut s'acquitter de l'essentiel de ses obligations au regard de la législation fiscale et du droit du travail, mais préférer recourir à des travailleurs indépendants plutôt qu'à des salariés pour se soustraire aux règles relatives à la sécurité sociale et, partant, à la charge financière qu'elles représentent. (OCDE, 2011).

Cependant, vingt-six termes ci-après sont utilisés pour désigner les activités qui échappent aux normes légales et statistiques (Kabatakaka, 2013). Citons ainsi :

Économie non officielle	Économie non observée	Économie invisible
Économie non déclarée	Économie cachée	Économie informelle
Économie dissimulée	Économie souterraine	Économie illégale
Économie submergée	Économie clandestine	Économie non enregistrée
Économie sous-marine	Économie secondaire	Économie de l'ombre
Économie parallèle	Économie duale	Contre économie
Économie alternative	Économie occulte	Économie périphérique
Économie autonome	Économie noire	Économie marginale
Économie grise	Économie irrégulière	

A cet égard, une analyse rapide des terminologies employées pour désigner les activités informelles montre la variété des référents retenus par les chercheurs.

Le terme de l'économie informelle selon (Charmes, 2003) est générique qui recouvre des aspects très divers du marché de l'emploi (emplois dans les petites entreprises individuelles, emplois externalisés, temporaires ou précaires) mais aussi des formes de production cachées, illégales ou tout simplement invisibles parce que non mesurées.

Ainsi, les frontières de l'économie informelle selon (Séruzier, 2009), ne se définissent pas seulement vis-à-vis de l'extérieur mais se réfèrent également à une éventuelle partition du domaine.

1.3.1. Vis-à-vis de l'extérieur

Dans ce contexte, on se reporte au document de l'OCDE, et on peut positionner l'économie informelle par rapport à d'autres ensembles de l'économie nationale comme suit :

- unités formelles (qu'il s'agisse de sociétés ou d'entreprises individuelles appartenant au secteur des ménages), sachant que l'informel n'en est pas le complément ;
- unités souterraines (dont l'existence n'est pas tolérée par les pouvoirs publics) ; vis-à-vis desquelles la frontière est nécessairement floue ;
- activités illégales (au sens pénal du terme, puisque l'informel est sans doute illégal en droit commercial ou droit du travail) ;
- unités de production non marchande des ménages (pour compte propre ou en autosubsistance) ; sachant que la plupart des unités informelles ont certainement une production non marchande pour compte propre ;
- administrations publiques ;
- institutions privées sans but lucratif.

1.3.2. Vis-à-vis de l'intérieur

Dans ce cadre, une partition éventuelle à l'intérieur de l'économie informelle :

- par activité, en isolant en particulier l'agriculture et l'élevage ;
- les activités non agricoles en zone rurale ;
- les activités en zone urbaine.

1.4. Les caractéristiques de l'économie informelle

De manière générale, les unités informelles sont caractérisées selon l'OIT par plusieurs points tout en ajoutant selon (Séruzier, 2009) quelques autres caractéristiques mentionnées à la partie B du chapitre 25². Il s'agit de :

- Ne pas être personne morale (société, coopérative, association,...) ;
- Ne pas être dans les champs des enquêtes économiques auprès des entreprises ;
- La petite taille ;
- Un faible niveau de technicité (ce qui pourrait exclure certaines activités) ;
- L'emploi de salariés non déclarés.

De surcroît, selon (Pesqueux, 2014), à partir d'observations effectuées au Bangladesh, (S. Canagarajah & S. V. Sethuraman) proposent huit indicateurs permettant de caractériser l'économie informelle :

- un effectif d'au plus 10 personnes par entreprise ;
- la non application des règles légales et administratives ;
- l'emploi d'aides familiales ;
- l'absence d'horaire ou de jours fixes de travail ;
- l'absence d'engagement de crédits institutionnels ;
- une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans ;
- dans certains cas, l'absence d'énergie mécanique et électrique ;
- le caractère ambulatoire ou semi - permanent de l'activité (mobilité sociale).

De sa part, le BIT propose sept critères pour caractériser les activités de l'économie informelle :

- la facilité d'entrée, que ce soit sur le plan des qualifications et des capitaux à engager ;
- l'utilisation des ressources locales ;
- la propriété familiale des entreprises ;
- l'échelle restreinte des opérations ;
- l'utilisation des techniques simples et le nombre réduit de travailleurs ;
- des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel ;
- des marchés ou des transactions à l'abri de toute réglementation et sujets à la concurrence déloyale.

² Le Chapitre 25 est intitulé « Aspects informels de l'économie » mentionné dans : « le Système de comptabilité nationale 2008 », selon la Banque mondiale, la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies (2013).

L'ensemble de ces séries de critères est bien entendu non limitatives. Elles permettent en fait de rapprocher certains traits de l'économie informelle.

2. L'économie informelle au Maroc : Etat des lieux

L'économie informelle recouvre au Maroc des réalités diverses: l'artisanat traditionnel, le commerce de rue, l'emploi non déclaré, la micro entreprise, le travail à domicile, les prestations de services, les activités de transport, la contrebande ou le narcotrafic. Ces secteurs économiques incluent aussi le secteur financier informel (Mejjati-Alami et Jamal, 2009) cité par (Maamar, 2011).

Selon (Lahlimi, A, 2016), l'informel au Maroc regroupe toutes les unités de production non-agricoles qui exercent des activités de production de biens et de services sans se conformer aux dispositions statutaires et comptables auxquelles sont soumises les entreprises opérant dans l'économie nationale.

Ainsi, l'informel fait partie intégrante de l'économie marocaine selon (Bentaleb, 2019), et on peut même parler de l'ADN de cette économie. C'est un secteur qui ne doit pas être considéré comme l'ennemi à abattre, mais il faut plutôt réfléchir aux facteurs qui contraignent plusieurs entrepreneurs à opérer dans l'économie souterraine.

A cet égard, nous allons présenter dans cette section, l'impact de l'informel sur l'économie formelle au Maroc. Ensuite, nous allons voir l'évolution de l'informel sur la période de 1999 à 2014. Puis, l'emploi dans le secteur informel. Et finalement, le poids du secteur informel par secteurs d'activité.

2.1. L'impact de l'informel sur l'économie formelle au Maroc

Au niveau macroéconomique, l'économie informelle au Maroc impacte de manière variable les secteurs d'activités: 54% du poids de l'économie informelle dans le textile et habillement, 32% dans le transport routier de marchandises, 31% dans le BTP et 26% dans l'industrie agroalimentaire et tabac, hors secteur primaire. Voir le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : Décomposition du PIB de l'économie informelle par secteur d'activité en 2014 et hors secteur primaire.

Poids de l'économie informelle par secteur¹⁾	
Commerce et réparation	68%
Industrie du textile et du cuir	54%
Transport routier de marchandises	32%
BTP	31%
Industrie agroalimentaire et tabac	26%
Autres industries ²⁾	20%
Communication et autres transports ³⁾	18%
Autres services ⁴⁾	7%
Total	21%

- 1) En fonction du % du PIB sectoriel i.e Valeur ajoutée du secteur + Impôts nets des subventions du secteur
- 2) Travail de bois et fabrication d'articles en bois; Fabrication de produits minéraux non métalliques et travail des métaux; Industrie du papier et du carton; Edition, imprimerie et reproduction; Industrie du caoutchouc et du plastique; Métallurgie, Industrie chimique, ...
- 3) Transport International Routier; Transport de personne; Messagerie;...
- 4) Restauration; Hôtellerie; Services personnels; Autres services

Source : CGEM (2018) étude présentée le 05 avril 2018 par la confédération générale des entreprises du Maroc.

Dans ce cadre, plusieurs impacts de l'économie informelle au Maroc existent. En fait elle crée un manque à gagner selon la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (2018) pour nombreux acteurs notamment:

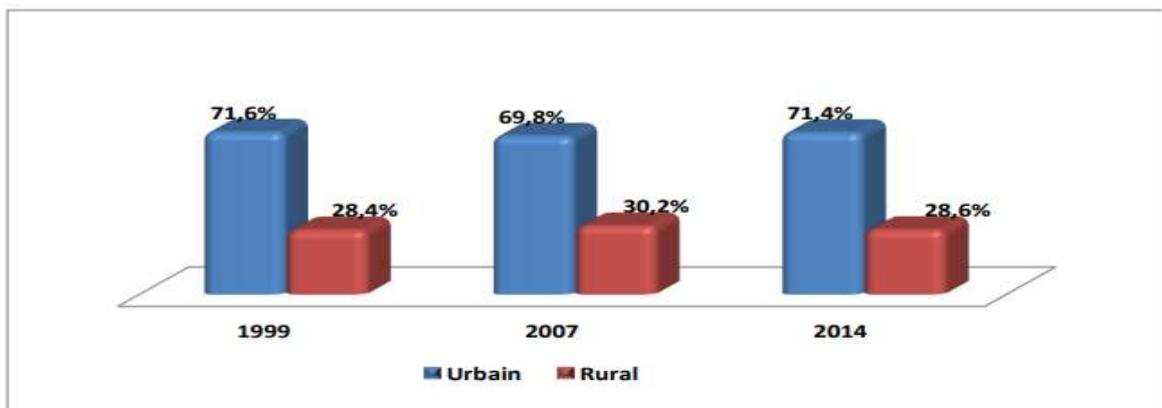
- L'Etat: L'économie informelle crée un manque à gagner en termes de recettes fiscales et sur le volet des cotisations sociales à l'Etat de l'ordre de 40 millions de DH selon (Handaoui, 2018).
- Les entreprises marocaines : Elles perdent également de rentabilité (chiffre d'affaires) en limitant les investissements, l'innovation, la capacité des acteurs et l'amélioration de la productivité. Ce qui crée un manque de création de valeur pour l'économie marocaine
- Les consommateurs finaux: Ils souffrent de non respects des règles d'hygiène (chaines de froid, règles de sécurité alimentaire...) et des marchandises de moins bonne qualité (contrefaçon, non-respect des normes...).

En outre, l'informel impacte aussi sur la qualité de l'emploi qui se caractérise par la précarité, l'instabilité, l'absence d'avantages sociaux et un salaire moyen faible.

2.2. L'évolution de l'informel

Sur la période de 1999 à 2014, le nombre d'unités de production informelles (UPI) a augmenté de manière variable. La figure 3 suivante présente l'évolution de l'effectif des UPI selon le milieu de résidence entre 1999 et 2014.

Figure 3 : Evolution de l'effectif des UPI selon le milieu de résidence entre 1999 et 2014



Source : HCP (2014)

Dans ce contexte, nous remarquons que la grande majorité des unités de production informelles se situe dans le milieu urbain avec une part qui atteint 71,4%, enregistrant selon le HCP (2014) une hausse de 1,6 points par rapport à 2007 sans pour autant dépasser la situation observée en 1999.

2.3. L'emploi dans le secteur informel

La quasi moitié des actifs occupés dans le secteur informel (47,5%) opèrent dans le secteur commercial. Conséquemment, les branches qui génèrent le plus d'emplois dans le secteur informel appartiennent à ce secteur notamment la branche Commerce de détail hors magasin qui regroupe à elle seule 18,2% des actifs occupés et la branche Commerce de détail en magasin qui regroupe 13,6% de l'ensemble (HCP, 2014).

Dans le secteur informel industriel, le poids de la branche Autres industries manufacturières est considérable. En fait, elle offre le plus de poste avec 8,8 % suivie de la branche Industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure (7,3%).

Au niveau du secteur du BTP, c'est la branche Travaux de finition qui génère le plus d'emplois avec 4,1 % de l'ensemble des emplois du secteur. Quant au secteur des services,

c'est la branche Transport et communication qui se démarque des autres avec 7,5% suivie de la branche Restaurants, cafés et hôtels avec 5,3%.

Concernant le secteur des services, la participation à l'emploi informel est évaluée à 24,1% à travers ses différentes branches : transport et communication (7,5 %), restaurants, cafés et hôtel (5,3 %), Réparation d'articles personnels 2,1%, services personnels (4,6 %), et autres services (4,6 %). Voir le tableau 2 suivant.

Tableau 2 : L'emploi du secteur informel selon les branches d'activité et le milieu de résidence

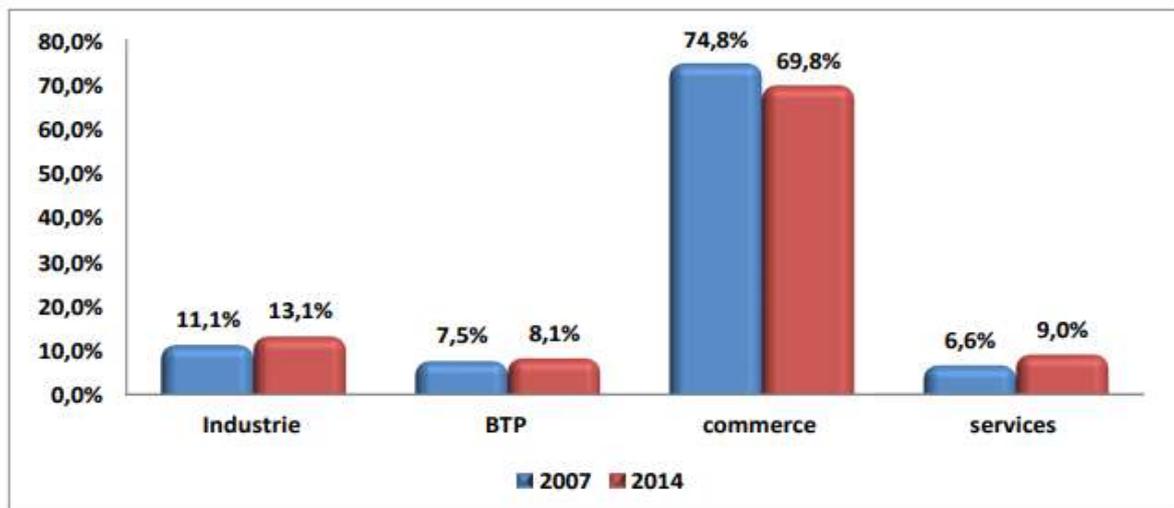
Branches d'activité économique	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Industrie	355023	20,5%	121606	18,9%	476629	20,1%
Industrie alimentaire	71246	4,1%	22526	3,5%	93772	4,0%
Industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure	135680	7,8%	38722	6,0%	174402	7,3%
Autres industries manufacturières	148097	8,6%	60358	9,4%	208455	8,8%
BTP	140164	8,1%	69283	10,8%	209447	8,8%
Construction de bâtiments	24109	1,4%	28527	4,4%	52636	2,2%
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres installations	35064	2,0%	12078	1,9%	47142	2,0%
Travaux de finition	75799	4,4%	20422	3,2%	96220	4,1%
Autres travaux de construction	5192	0,3%	8257	1,3%	13449	0,6%
Commerce	818042	47,3%	296730	46,1%	1114772	47,0%
Commerce et réparation de véhicules	90515	5,2%	23413	3,6%	113928	4,8%
Commerce de gros, intermédiaires de commerce	51833	3,0%	45928	7,1%	97761	4,1%
Commerce de détail en magasin	218890	12,7%	99580	15,5%	318470	13,4%
Autres commerces de détail	146928	8,5%	13145	2,0%	160073	6,7%
Commerce de détail hors magasin	309877	17,9%	114664	17,8%	424541	17,9%
Service	416053	24,1%	156038	24,2%	572091	24,1%
Transport, communication	104079	6,0%	73858	11,5%	177937	7,5%
Restaurants, cafés et hôtels	94059	5,4%	32501	5,0%	126560	5,3%
Réparation d'articles personnels	40571	2,3%	9817	1,5%	50388	2,1%
Services personnels	81403	4,7%	26825	4,2%	108228	4,6%
Autres services	95940	5,5%	13038	2,0%	108978	4,6%
Total	1729282	100,0%	643658	100,0%	2372940	100,0%

Source : HCP (2014)

2.4. Poids du secteur informel par secteurs d'activité

Au cours de l'exercice 2013-2014, le chiffre d'affaires annuel (CA) du secteur informel a atteint 409 445 millions de dirhams au lieu de 289 456 millions de dirhams réalisé en 2007, enregistrant ainsi un taux d'accroissement global de 41,5% et un taux d'accroissement annuel moyen de 5,5%. Par ailleurs, le rythme d'accroissement du CA informel a connu un ralentissement par rapport à la période 1999-2007 où il s'est accru de 6,7% en moyenne annuelle (HCP, 2014). Voir la figure 4 suivante.

Figure 4 : Evolution de la structure du CA du secteur informel par secteur d'activité entre 2007 et 2014



Source : HCP (2014)

La structure du CA du secteur informel par secteur d'activité a connu un changement considérable entre 2007 et 2014. En effet, avec un poids de 69,8%, le secteur du commerce commence à perdre sa prédominance au profit des autres secteurs qui ont vu leur part augmenter dans le CA informel.

De son côté, le secteur des services reste le plus concerné par cette augmentation avec une part passant de 6,6% en 2007 à 9% en 2013. Il est suivi du secteur de l'industrie qui a confirmé sa position dans le CA informel avec une part de 13,1% contre 11,1% six ans auparavant et celui du BTP dont la part a atteint 8,1% contre 7,5%.

3. Les mesures pertinentes pour une meilleure intégration dans l'économie formelle

L'économie informelle constitue une réponse aux phénomènes d'exclusion économique et sociale et elle permet à des couches de la population de vivre ou de survivre. Ceux qui ne trouvent pas ou pas assez d'emplois doivent chercher d'autres formes d'occupations ailleurs que dans le secteur moderne. Ainsi, l'importance du secteur informel, en tant que source de revenus contribuant à l'amélioration des conditions de vie, est éloquent au Maroc (Maamar, 2011).

Dans ce contexte, la détermination des bonnes mesures pour intégrer le secteur informel dans l'économie nationale a une importance capitale pour le pays où celui-ci représente une part considérable et croissante dans l'activité économique nationale, tant du point de vue de l'emploi que des revenus.

A cet égard, la CGEM a proposé dans une étude sur l'économie informelle et ses impacts sur la compétitivité des entreprises en 2014 des mesures d'intégration. Il s'agit de neuf actions prioritaires pour faire intégrer l'informel notamment :

- Renforcer l'attractivité du formel à travers une meilleure compétitivité des entreprises et ce à travers la simplification de la TVA, l'augmentation des droits de douane sur l'importation de certains produits et bien d'autres ;
- Accompagner les UPI dans l'intégration à l'économie formelle à travers un appui à l'accès au marché et le renforcement de leurs capacités et les doter d'un cadre réglementaire spécifique et incitatif ;
- Lutter contre les leviers de l'économie souterraine ;
- Assécher la contrebande en créant des conditions de transfert de la main d'œuvre de contrebande à l'emploi productif formel tout en renforçant les contrôles sur tous les fronts de la contrebande ;
- Eduquer et former par la sensibilisation des consommateurs aux méfaits de l'économie informelle et la mise en place d'un espace d'e-learning pour faciliter l'adaptation aux pratiques formelles et opérations comptables ;
- Lutter contre la corruption tout en numérisant les services publics.

En effet, parmi les mesures d'intégration du secteur informel au Maroc, nous pouvons évoquer que le ministère de l'Industrie et du Commerce a lancé à l'automne 2015 le statut d'auto-entrepreneur incitant les travailleurs indépendants du secteur informel à se déclarer.

Dans ce sens, selon l'Agence Française de développement (2017), un peu plus de 40 000 demandes d'inscriptions ont été enregistrées en 2016 dans la première année de la mise en



œuvre de ce nouveau régime. Ce qui permet aux bailleurs d'y inscrire leurs actions, de nouer un dialogue avec les autorités sur ces bases et de faire progresser la cohérence de l'ensemble.

Dans ce sens, le Conseil Economique Social et Environnemental (2016) recommande un certain nombre de mesures qui répondent aux besoins d'auto-initiative en matière d'accompagnement, de financement, d'équipement, de mentorat et de formation, ce qui va favoriser l'intégration du secteur informel à travers un climat d'affaires adéquat et incitant à l'initiative. Il s'agit de :

- Confier l'accompagnement et le soutien à l'auto-entreprise à une instance nationale ;
- Accélérer le processus d'adoption des lois sur la protection sociale et la couverture médicale ;
- Restructurer et réorganiser les chambres professionnelles pour appuyer et accompagner les entreprises ;
- Soutenir les instances de la société civile actives dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- Valoriser les ressources régionales et protéger les produits du tiroir des entreprises féminines ;
- Intégrer les marchands ambulants ;
- Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle pour l'intégration des unités de production du secteur informel ;
- Organisation et réglementation des professions et des métiers pour l'intégration du secteur informel ;
- Fournir les garanties nécessaires lors de l'application de la loi sur l'auto-entrepreneur ;
- Appuyer la création de regroupements professionnels des unités créées et intégrées dans l'économie formelle ;
- Diversifier les sources et moderniser les mécanismes de financement de l'auto-entreprise ;
- Renforcer le rôle de la Caisse Centrale de Garantie ;
- Développer les mécanismes de soutien et d'accompagnement des projets et des entreprises nouvellement créés ;
- Organiser des Assises nationales et des Rencontres régionales de l'Auto-Entreprise.

De surcroît, selon l'Organisation Internationale du Travail (2015), la transition vers l'économie formelle se fait, en premier lieu, par une approche intégrée tout en agissant localement pour aborder l'économie informelle. Il s'agit d'une stratégie qui vise à faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques vers la formalité, à promouvoir l'entreprise durable et des emplois décents dans l'économie formelle et à prévenir

l'informalité, tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en assurant l'accès à la protection sociale.

En deuxième lieu, les processus de dialogue social tout en mettant l'accent sur le rôle clé de l'engagement de tous les acteurs clés, de partage continu de connaissances, de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Dans le même ordre d'idée, (Singh.Jain-Chandra & Mohommad, 2012) précisent que l'une des conditions préalables à l'essor du secteur privé est le bon fonctionnement du système des droits de propriété, car les entreprises de l'économie formelle qui jouissent de ces droits et de ces protections peuvent mettre en valeur leurs actifs, en tirer des fonds de roulement et développer leur activité.

Ainsi, la réforme des institutions joue un rôle primordial pour freiner la croissance de l'économie informelle. Il s'agit d'inclure des mesures visant à alléger, si possible, le fardeau réglementaire et à renforcer l'état de droit pour faire respecter efficacement le dispositif réglementaire minimal.

Par ailleurs, l'ampleur de l'informalité dépend dans une grande mesure des politiques économiques, sociales et de l'emploi que les gouvernements choisissent d'appliquer. Dans de nombreux pays, la déréglementation des marchés du travail entraîne une expansion du travail informel. Or tous les pays ne disposent pas, dans leur lutte contre l'économie informelle, de la même marge de manœuvre politique et budgétaire (Bureau international du Travail, 2014). La gouvernance est donc un facteur très important parmi d'autres.

En fait, (Mebtoul, 2018) précise que l'essence de la sphère informelle renvoie au mode de gouvernance et à l'incohérence de la politique socio-économique. Ainsi, les gouvernants devraient miser en priorité sur des politiques favorisant la productivité de ces entreprises plutôt que visant à augmenter les recettes fiscales collectées auprès d'elles (Yacouba Barma, 2017).

La « bonne gouvernance » constitue donc un préalable au développement et au progrès. Elle s'obtient par une déréglementation intelligente et la transparence dans la bureaucratie d'État, pour une saine gestion publique, une allocation rationnelle des ressources et un climat favorisant le développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé (Kherrazi, 2013).

A cet égard, l'informalité est avant tout une question de gouvernance qui concerne également les cadres institutionnels et juridiques fragiles et la mise en place fragmentaire et inefficace des lois et politiques. Assurer la protection de la multitude de travailleurs et d'entreprises de

l'économie informelle par voie de droit, constituerait une avancée majeure vers le travail décent (BIT, 2002).

Dans ce contexte il est important de promouvoir, au Maroc comme tous les autres pays, la bonne gouvernance des politiques économiques qui joue un rôle déterminant pour mettre en place des réformes à l'égard de l'économie informelle afin de parvenir au développement

Conclusion

L'ensemble de ces analyses menés dans le cadre de cette étude, ont permis d'apporter un bon nombre d'éclairages sur la dynamique de l'économie informelle au Maroc. En fait, nous avons présenté dans un premier temps, l'origine, les approches, les définitions et les caractéristiques de l'économie informelle. Dans un deuxième temps nous avons présenté l'Etat des lieux de l'économie informelle au Maroc. Enfin, nous avons exposé les différentes mesures pertinentes pour une meilleure intégration dans l'économie formelle.

A cet égard, notre analyse nous a permis de constater que la question de la gouvernance est un aspect essentiel parmi d'autres pour libérer le secteur informel et l'intégrer au monde formel, à travers l'efficacité institutionnelle, le renforcement de l'Etat de droit, la création des passerelles vers l'économie formelle, la veille au respect des réglementations, la présence de cadres légaux et institutionnels incitatifs.

Bibliographie

Ouvrage

Zogning Félix, Mbaye Ahmadou Aly et Um-ngouem Marie-Thérèse (2017), « L'économie informelle, l'entrepreneuriat et l'emploi », Editions JFD, Canada.

Articles

Bentaleb.H (2019), « Des Assises formelles pour l'informel », Libération Maroc. www.libe.ma (12/03/2019 à 23 :30)

CGEM (2018), « L'économie informelle : impacts sur la compétitivité des entreprises et propositions de mesures d'intégration », Maroc, <http://www.cgem.ma>. (11/03/2019 à 22 :10)

Charmes. J (2003), « Nouveaux développements dans la mesure de l'économie informelle » Techniques financières et développement, vol. 72.

Handaoui. K (2018), « Les chiffres chocs de l'informel », challenge, Maroc, www.challenge.ma. (12/03/2019 à 23 :30)

Kherrazi. S (2013), « Gouvernance en Afrique : vers une privatisation informelle de l'État », Libre Afrique un regard alternatif sur le continent, London.

Kossi. L K (2018), « l'économie souterraine à Bangui », la gouvernance urbaine dans les pays du sud une opportunité ou un piège? , p. 172, International Journal of Spaces and Urban Territory.

Lahlimi alami. A (2016), « L'informel apporte peu à l'économie », HCP, économie et finance, Maroc. <https://Int.ma> (11/03/2019 à 21 :30)

Lautier. B (2003), « Les limites de l'économie informelle comme alternative à la mondialisation libérale », Revue du MAUSS, no 1, p. 198-214, France.

Mebtoul. A (2018), « La sphère informelle : son impact sur la gouvernance interne et les enjeux géostratégiques externes », Algérie, www.algerie1.com (10/03/2019 à 15 :30)

Pesqueux Yvon & al (2014), « De l'économie informelle ». L'organisation de la transgression, CNAM, p. 17-40, France.

Sézurier. M (2009), « Mesurer l'économie informelle dans le cadre de la comptabilité nationale : Le point de vue du comptable national », The African Statistical Journal, vol. 9, p. 165-236, Côte d'Ivoire.

Singh A, Sonali, JC et Mohommad. A (2012), « Les États ont raison de réduire la taille de l'économie souterraine en améliorant les institutions propices à une croissance solidaire », Sortir de l'ombre, Finance et développement, www.imf.org. (11/03/2019 à 21 :45)

Yacouba Barma. A (2017), « L'informel comme levier de croissance pour l'Afrique, le FMI change de paradigme ? », LAfrique tribune, [www. Afrique.latribune.fr](http://www.Afrique.latribune.fr). (11/03/2019 à 21 :00)

Communications et thèse

Cling J P, Lagrée. S, Razafindrakoto. M, et Roubaud.F (2012), « L'économie informelle dans les pays en développement », Conférence et séminaire, France.

Kabatakaka. B (2013), « Économie informelle et analyse relationnelle », Thèse de doctorat, Laurentian University of Sudbury, Canada.

Maamar. B (2011), « Segmentation du marché informel marocain », thèse à Université du Québec à Montréal, Canada.

Molina-blandon Yalina (2013), « L'hétérogénéité socio-économique de la micro-entreprise et la petite entreprise informelle: le cas du Nicaragua », Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal, Canada.

Rapports et documents officiels

Agence Française de développement (2017), « Stratégie pays 2017-2021 Maroc », Agence Française de développement, France.

Conseil Economique Social et Environnemental (2016), « L'auto-entreprise, levier de développement et d'intégration du secteur informel », Rapport du Conseil Economique Social et Environnemental, Maroc.

Haut-Commissariat au Plan (2014), « Enquête nationale sur le secteur informel 2013/2014 », Rapport de synthèse, Maroc.

OCDE (2011), « Chapitre 4. L'économie informelle », Dans Etudes économiques de l'OCDE 2011/8 (n° 8), pages 165 à 190.

Organisation Internationale du Travail (2014), « La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle », Rapport V (2), Conférence Internationale du Travail 103^e BIT, Genève.

Organisation Internationale du Travail (2014), « Le cadre réglementaire et l'économie informelle », Rapport de la Conférence Internationale du Travail, Genève.

Organisation Internationale du Travail (2015), « Transition vers l'économie formelle », Forum mondial de partage des connaissances –GKSF, Italy.

Séruzier. M (2009), « Mesurer l'économie informelle dans le cadre de la comptabilité nationale : Le point de vue du comptable national » dans : Le Journal statistique africain, numéro 9, Groupe de la Banque africaine de développement.